

Législature 2017-2021

Séance du 19 février 2020

Communication du Conseil communal au Conseil général

N°61

Suivi de différents messages votés

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Nous pouvons vous donner les informations suivantes concernant le suivi de différents messages votés depuis le début de la législature :

- **Message 71 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 83'000.00 TTC pour le remplacement de 6 horodateurs** : tous les appareils ont été installés et sont opérationnels ;
- **Message 79 concernant l'octroi d'une délégation de compétence pour la mise à disposition d'un terrain d'environ 7'270 m², sur la parcelle RF 2534, en zone d'activité « Plein Sud », sous forme d'un droit distinct et permanent (DDP) d'une durée de 50 ans, au prix annuel de CHF 7.20/m²** : l'acte notarié pour la constitution de ce DDP avec Mooser Immobilier SA pour la construction d'un garage pour machines agricoles a été signé en début d'année et les travaux de construction sont en cours ;
- **Message 86 concernant l'adoption du Règlement de la Commune d'Estavayer sur les cimetières** : ce règlement a été approuvé par la Direction de la santé et des affaires sociales en date du 10 janvier 2020. Il est donc en vigueur.

Nous profitons également de cette communication pour vous donner quelques informations concernant les messages 83 relatif à l'adoption du Règlement communal concernant l'accueil préscolaire et 84 concernant l'adoption du Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES). Comme cela vous a été communiqué lors de la dernière séance du Conseil général, ces règlements ont été approuvés par la Direction de la santé et des affaires sociales en date du 28 novembre 2019 pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020. Concernant les tarifs, qui constituent une annexe aux règlements de portée générale précités, le Conseil communal a, dans un premier, décidé de ne pas faire coïncider la modification des tarifs avec l'entrée en vigueur des règlements au 1^{er} janvier 2020, ce qui aurait été possible à son sens, mais de les modifier au 1^{er} avril 2020. Ce délai a été décidé pour permettre aux parents d'avoir le temps d'évaluer l'impact des nouveaux tarifs et du nouveau mode de calcul sur leur ménage. Les parents ont été informés à la mi-janvier de l'entrée en vigueur des nouveaux règlements et des nouveaux tarifs. Comme vous avez pu le lire dans la presse, ces nouveaux tarifs ont créé des remous au sein de la population qui reproche à la Commune une importante hausse ainsi que de ne pas faire coïncider le changement de tarifs avec une rentrée scolaire.

Concernant la modification des tarifs, la nouvelle tablette était présente pour information en annexe des messages validés par le Conseil général. Une adaptation de ces tarifs, qui n'avaient pas évolué depuis 10 ans pour l'AES, était nécessaire pour mieux couvrir les coûts de fonctionnement des structures qui étaient dans les meilleur marché du Canton pour les parents. Nous précisons que cette hausse a un impact important essentiellement sur les hauts revenus. Pour la plupart des ménages avec revenus modestes ou moyens, les tarifs sont à la hausse dans certains cas, respectivement plus ou moins stables et selon les situations, il y a même des baisses.

Concernant la date d'entrée en vigueur de ces tarifs, nous comprenons la réaction de certains parents qui estiment qu'un changement en cours d'année scolaire leur laisse peu de marge de manœuvre. C'est pourquoi le Conseil communal a décidé de repousser l'entrée en vigueur de ces nouveaux tarifs à la prochaine rentrée scolaire, c'est-à-dire au 1^{er} août 2020. Les parents seront avertis de cette décision par courrier ces prochains jours. Avant d'envisager une désinscription, nous encourageons néanmoins tous les parents à analyser de manière précise les impacts de ces nouveaux tarifs. En effet, le mode de calcul du revenu déterminant a changé et c'est ce revenu déterminant qui sert de base à la nouvelle tarification.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :
Lionel Conus

Le Syndic :
André Losey

Conseiller communal responsable : André Losey, Syndic